

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département

HERAULT

Délibération 2023/53

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET**

Séance du 6 octobre 2023

Date de la convocation : 02/10/2023

Date d'affichage : 02/10/2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants par procuration : 0

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE DU CCAS

L'an deux mil vingt-trois et le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration :

Absents excusés : : Estelle BONNIOL, Patrick LOUX, Pauline SOULAIROL

Quorum : 12/15 Votant 12/15

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Budget Primitif 2023 de la commune prévoit à l'article 657362 une subvention au budget annexe du CCAS de 1 500 € ;

Sur le rapport de Madame le Maire et sa proposition ;

APPROUVE à l'unanimité le versement de la subvention d'un montant de 1500 € au budget annexe du CCAS.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE

Date de réception de l'AR: 13/10/2023

034-213401979-20231006-DE_2023_053-DE